

FORMATIONS FIDROIT CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dès réception de votre inscription, nous vous faisons parvenir une confirmation d'inscription, une convention simplifiée ainsi que la facture.

10 jours avant le début du stage vous recevez :

- une lettre de convocation indiquant la date, le lieu et les horaires du stage
- le programme de la formation

Le règlement doit nous parvenir avant le début de la formation.

Attestations de suivi de stage

Elles vous sont adressées à l'issue de chaque stage et après réception de votre règlement.

Nos formations et le DIF

Toutes nos formations sont éligibles au DIF. FIDROIT est un organisme de formation habilité, enregistré sous le n° : 83630317563

Votre stage peut-être pris en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue (OPCAREG, AGEFOS PME...).

Remplacements

Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise.

Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du stagiaire ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à FIDROIT au moins 8 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation effectuée moins de 8 jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du stagiaire, FIDROIT facturera à l'entreprise inscrite 100 % du prix de la formation, montant non imputable sur votre budget de formation.

Par ailleurs, FIDROIT se réserve le droit d'ajourner une session si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, FIDROIT s'engage à prévenir chaque stagiaire, par écrit.

FIDROIT se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.